

Nous désirons soumettre à Votre Altesse Royale que, par une résolution de cette Chambre, adoptée le 29 mars 1909, il a été déclaré que: cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses augmentent, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.

De plus, que cette Chambre approuvera cordialement toutes dépenses nécessaires destinées à encourager l'organisation rapide d'un service naval canadien.

Que, en conformité de cette résolution, l'administration précédente s'est mise à l'œuvre pour adopter un programme bien défini d'organisation navale.

Que, en ce qui concerne ce programme, tout aussi bien que la question entière de la défense navale, il existe dans le cabinet actuel un conflit flagrant d'opinion, et que quelques-uns de ses membres ont à maintes reprises, et avant et au cours des dernières élections, dénoncé la défense navale sous quelque forme que ce soit.

Nous soumettons respectueusement à Votre Altesse Royale que c'est un principe fondamental du Gouvernement constitutionnel que les aviseurs de la Couronne doivent être sincèrement d'accord sur toutes les questions importantes de l'administration publique, et que l'admission par le premier ministre, dans le cabinet actuel, de membres ayant des vues diamétralement opposées sur une question de la plus haute importance pour le Canada et l'empire, est contraire au principe bien compris du Gouvernement responsable, et ne devrait pas obtenir l'approbation de la Chambre.

L'hon. R. L. BORDEN (premier ministre): Je m'unis, monsieur l'Orateur, aux députés qui ont proposé et appuyé l'adresse pour présenter au très honorable chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) mes sincères félicitations à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire de naissance et pour lui souhaiter durant les années qui lui restent à vivre—et j'espère qu'elles seront nombreuses—tout le bonheur possible. Je me joins à mon très honorable ami pour présenter des félicitations à celui de nos collègues qui a proposé l'adresse et à celui qui l'a appuyée.

Leurs discours ont été caractérisés non seulement par l'éloquence, mais par une largeur de vues et une compréhension remarquable des conditions du pays et des problèmes qui se présenteront à nous dans l'avenir, qualité qui, j'en suis certain, nous assurent que leur présence dans nos délibérations sera un appoint très grand et très désirable au groupe des orateurs de la Chambre.

Je désire aussi, avant de parler des autres parties du discours de mon très honorable ami, m'associer à ce qu'il a si bien et si éloquemment dit au sujet de Leurs Altesses Royales le Gouverneur général et la duchesse de Connaught. Mon très honorable ami et l'auteur de l'adresse se sont si bien exprimés qu'il me reste peu de chose à dire. Mais je voudrais seulement ajouter qu'il me semble que le grand caractère dis-

Sir WILFRID LAURIER.

tinctif de l'existence de Son Altesse Royale le Gouverneur général et de la duchesse de Connaught est un sentiment très élevé et très vif du devoir et de la responsabilité et je suis absolument persuadé qu'ils ont assumé leurs devoirs dans ce pays avec un empressement et un enthousiasme qui assureront à la population du Canada qu'ils prennent le plus grand intérêt à tout ce qui touche au bonheur du pays.

Je rase immédiatement, monsieur l'Orateur à l'examen de quelques-unes des observations présentées par mon très honorable ami. Je n'ai rien à redire en ce qui touche à la première partie de son discours. Je suis en réalité bien disposé à tomber d'accord avec lui relativement à ce qu'il a dit au début à savoir qu'il lui était impossible d'entreprendre une critique efficace du Gouvernement.

Tous ceux qui ont entendu le discours que vient de prononcer mon très honorable ami doivent en être encore plus convaincus qu'auparavant. Il admet, fort à propos, que ce n'est pas le moment de faire des commentaires sur les projets énoncés par le Gouvernement, cependant, il fait mine de se réjouir de ce que, dans le discours du Trône, il est fait allusion—une allusion très appropriée—à la prospérité du pays, et que ce même discours exprime l'espoir que cette prospérité durera indéfiniment.

Mon très honorable ami, sous l'empire d'une hallucination dont il a déjà souffert dans le passé, a pris cet aveu pour un compliment à son adresse. Il s'attribue le mérite de cette prospérité. J'aurais supposé que ce rêve s'était dissipé après le 21 septembre dernier, et que mon très honorable ami s'était enfin rendu compte que la prospérité du Canada n'est due ni à lui ni à aucune mesure administrative ou législative dont il a doté le pays, mais bien aux abondantes ressources du pays et aux admirables aptitudes de ses habitants, dans le développement de ces ressources. En parlant comme il le fait, l'honorable chef de l'opposition donne une nouvelle preuve de cette singulière coïncidence dont il a fait montre en plus d'une circonstance.

Dans l'opposition, nous avons à maintes et maintes reprises reconnu que le pays était prospère; nous l'avons admis au cours du débat sur cette même question, pendant la dernière session; mais nous croyons que cette grande prospérité est due aux merveilleuses ressources du Canada et à l'énergie et aux aptitudes de ses habitants, et non à lui ni à son gouvernement ni aux lois qu'il a fait voter.

Mon très honorable ami prétend ne pas désirer d'épithète plus élogieuse que celle que pourrait lui fournir ce discours. Me permettra-t-on de faire observer que ce n'est pas sans une certaine satisfaction que je constate que mon très honorable ami accepte le verdict du 21 septembre dernier comme une épithète.